Image not found or type unknown

devis non réalisable et travaux déjà débutés

Par **liloune**, le **16/02/2011** à **13:09**

Bonjour, Nous nous retrouvons avec un très gros problème.Nous avons décidez de faire construire une piscine. Notre premier critère et obligation était que nous voulions absolument mettre un volet roulant immergé (questions esthétique et sécurité pour nos enfants et les futurs enfants que je vais garder ;projet de devenir nounou dans un an). après appel auprès de son fabricant le commercial nous dit que s'est possible sur la piscine choisie moyennant une plus-value de 300 euros. Nous signons donc le devis. Aujourd'hui on se retrouve avec une piscine posée et en eau et on nous dit que le volet n'est pas adaptable à notre piscine qu'il faut mettre une autre couverture!!!! (cela dit en passant avait-il droit de remplir la piscine sans notre couverture?) ils nous propose des bâches que nous ne voulons absolument pas.... nous avons trouvé une solutions qui coûte à peu près le prix du volet immergé. par contre vu que ce n'étais pas ce que nous voulions au début et que s'est nous qui avons trouvé la solution, nous voulons qu'ils prennent en charge les travaux en dédommagement! Cela fait un mois que la situation dur, nous avons déjà payer 2000 de trop! par rapport au travaux déjà réalisé. qu'elles sont nos droits et nos recours? merci d'avance de vos réponses car on ne sait plus quoi faire

Par **fra**, le **17/02/2011** à **14:49**

Bonjour,

Ayant en votre possession, un exemplaire du devis accepté (du moins, je l'espère) avec, précisé dessus, le surcoût de 300,00 euros pour le volet roulant immergé, il est incontestable que, si comme vous le précisez, le professionnel vous informe, a posteriori, que la pose de cet élément de sécurité est impossible vu le type de piscine choisi, il a failli à son devoir de conseil qui pèse sur tous professionnels.
Néanmoins, je comprends mal le sens de la phrase "...nous avons déjà payé 2.000 (euros, je pense), de trop par rapport aux travaux déjà réalisés...". A quoi correspond cette somme ?

Par **liloune**, le **17/02/2011** à **15:15**

une parti du volet! qui devais arrivé! et au lieu de faire un chèque du travail dut c'est à dire la piscine posée, nous avons arrondi en nous disant que de toute façon le volet arrivait dans 3 semaine,qu'il était en commande! au lieu de lui donné 17 760 on lui a donné 20 000 (oui je c grosse boulette!)

Nous prenons contact demain avec une association de protection de consommateur.

Par **fra**, le **17/02/2011** à **16:31**

Bonjour,

La pose étant impossible selon l'affirmation du professionnel, vous devez lui réclamer la différence avant de négocier la fin des travaux qui doivent, impérativement, être réalisés, la sécurité des piscines étant un sujet incontournable, aujourd'hui.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés